



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2025-2026

Séance plénière du lundi 23 février 2026

Compte rendu

Sommaire

	Pages
SOMMAIRE	
EXCUSÉS	3
ORDRE DU JOUR	
COMMUNICATIONS	
• COMPOSITION DU GOUVERNEMENT.....	3
• COMPOSITION DU PARLEMENT	3
• NOTIFICATIONS	3
ÉLECTION DU PRÉSIDENT	
(Orateurs : M. Jamal Ikazban et Mme Farida Tahar).....	4

ÉLECTION DU PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENT	
(Orateur : M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	4
ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT	
(Oratrice : Mme Loubna Azghoud).....	4
ALLOCATION DU PRÉSIDENT	4
DÉCLARATION-PROGRAMME DU GOUVERNEMENT	
(Orateur : M. Ahmed Laaouej, ministre-président)	5
DÉPÔT D'UNE MOTION DE CONFIANCE	8
CLÔTURE	9
ANNEXE	
• ANNEXE 1 : COUR CONSTITUTIONNELLE	10

Présidence de M. Sadik Köksal, troisième vice-président et de M. Rudi Vervoort, président

La séance plénière est ouverte à 15h40.

*Mme Isabelle Emmerly et Mme Sofia Bennani
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière
du 13 février 2026 est déposé sur le Bureau)*

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- M. Amin El Boujdaini, M. Mehdi Talbi et M. Matteo Segers ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de ses réunions du 13 et 23 février, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du lundi 23 février 2026.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Composition du Gouvernement

M. le président.- En vertu de l'article 60, alinéas 1 et 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, les membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les secrétaires d'État régionaux appartenant au groupe linguistique français composent le Gouvernement de la Commission communautaire française.

Il s'agit de M. Ahmed Laaouej, M. Boris Dilliès, M. Laurent Hublet, Mme Karine Lalieux et Mme Audrey Henry.

Composition du Parlement

M. le président.- En application de l'article 10*bis* de la même loi du 12 janvier 1989, des suppléants remplacent les membres du Gouvernement en qualité de membres de l'Assemblée.

Il s'agit de Mme Cécile Vaincel et de M. Yannick Piquet, qui ont été réinstallés en qualité de députés. Je leur souhaite la bienvenue ainsi qu'aux députés Mme Barbara Trachte, M. Rudi Vervoort, M. Bernard Clerfayt et M. Alain Maron, ministres sortants.

Notifications

M. le président.- Le Parlement a reçu notification des recours qui ont été adressés à la Cour constitutionnelle. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. le président.- En date du 23 février 2026, M. Bertin Mampaka Mankamba et M. Ibrahim Dönmez ont fait part au greffier de leur démission, respectivement en qualité de président et de premier vice-président du Parlement francophone bruxellois.

Je tiens à adresser mes remerciements à M. Bertin Mampaka Mankamba, qui a présidé ces vingt derniers mois les deux institutions.

*(Applaudissements sur les bancs
de tous les groupes)*

Je remercie également M. Ibrahim Dönmez, qui a souvent dû suppléer à l'absence du président, qui a cumulé plusieurs responsabilités.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je voudrais m'associer aux mots du président pour remercier chaleureusement M. Bertin Mampaka Mankamba pour la manière dont il a présidé cette Assemblée dans des moments difficiles, que ce soit en Bureau élargi ou à l'occasion d'autres réunions. Il a fait preuve de beaucoup d'écoute, de beaucoup d'efficacité, et surtout, il a veillé aux intérêts de notre institution. Je voudrais, au nom du groupe PS, le féliciter chaleureusement.

Par la même occasion, je souhaite également remercier M. Ibrahim Dönmez qui a été un excellent membre du Bureau et un excellent premier vice-président.

(Applaudissements)

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je tiens une fois de plus à remercier notre cher président M. Bertin Mampaka Mankamba, ainsi que l'équipe qui l'accompagne, pour tout le travail réalisé en affaires courantes. Il a réussi à jongler avec brio entre le Parlement régional bruxellois et le Parlement francophone bruxellois. Nous ne lui avons pas toujours facilité la tâche.

J'aimerais également remercier M. Rudi Vervoort, ministre-président de la Commission communautaire française.

M. le président.- Mme Barbara Trachte était la ministre-présidente.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je voulais parler du ministre-président de la Région bruxelloise. Cela reflète la complexité institutionnelle de la Région. M. Rudi Vervoort a été un ministre-président ouvert, à l'écoute, constructif et présent. Je suis ravie qu'il reste avec nous.

Enfin, je remercie la ministre-présidente, Mme Barbara Trachte, qui a aussi assuré cette fonction avec brio durant les affaires courantes, ainsi que les ministres sortants, M. Alain Maron et M. Bernard Clerfayt. Nous n'étions pas toujours d'accord. Tant en réunions de commission qu'en

séances plénières, nous avons eu des débats parfois houleux, mais intenses. Je remercie tous ceux qui ont permis de les avoir. J'espère pouvoir poursuivre dans des conditions aussi constructives.

(Applaudissements)

M. le président.- Je ne vois pas d'autre demande de parole, nous allons donc poursuivre.

Nous allons donc procéder, conformément à l'article 4.2 de notre Règlement, à la nomination du/de la président(e).

Je n'ai reçu qu'une seule candidature, celle de M. Rudi Vervoort.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Rudi Vervoort président du Parlement francophone bruxellois.

J'invite le président à prendre place au Bureau. Je lui adresse toutes mes félicitations.

(Applaudissements nourris)

(M. Rudi Vervoort, président, prend place au perchoir et remercie le vice-président)

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

M. le président.- Nous allons procéder à l'élection du/de la premier(e) vice-président(e).

En application de la clé d'Hondt, ce poste revient au groupe MR.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je propose au poste du premier vice-président du Parlement francophone bruxellois M. Sadik Köksal.

(Applaudissements)

M. le président.- Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Sadik Köksal premier vice-président du Parlement francophone bruxellois.

J'adresse toutes mes félicitations au premier vice-président.

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT

M. le président.- Nous allons procéder à l'élection du/de la troisième vice-président(e).

En application de la clé d'Hondt, ce poste revient au groupe MR.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Mme Azghoud.

Mme Loubna Azghoud (MR).- En ma qualité de cheffe de groupe MR au Parlement régional bruxellois, je propose au poste de troisième vice-président du Parlement francophone bruxellois M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

(Applaudissements)

M. le président.- Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Gaëtan Van Goidsenhoven troisième vice-président du Parlement francophone bruxellois.

J'adresse toutes mes félicitations au troisième vice-président.

Le Bureau sera donc composé comme suit :

- président : M. Rudi Vervoort
- premier vice-président : M. Sadik Köksal
- deuxième vice-président : M. Petya Obolensky
- troisième vice-président : M. Gaëtan Van Goidsenhoven
- première secrétaire : Mme Isabelle Emmerly
- deuxième secrétaire : Mme Sofia Bennani.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. le président.- Je profite de cette occasion pour saluer le nouveau Gouvernement, le ministre-président et les ministres dans leurs différents grades et qualités. Vous avez tout de suite perçu le changement de tonalité et le changement d'ambiance : ici, nous nous félicitons, nous nous remercions, et c'est là le secret de la Commission communautaire française.

J'aimerais vous rendre attentifs à une chose : lorsque je suis arrivé au Parlement, j'étais un pur régionaliste. Pour moi, les matières communautaires étaient une chose étrange qui me concernait assez peu. Durant mes treize années de chef de groupe à la Région, je ne me suis pas préoccupé de la Commission communautaire française.

Et puis est arrivée mon accession à la fonction de ministre-président, et avec elle, la charge de la compétence de la cohésion sociale. Lors de la législature suivante, je m'étais fait à l'idée que je devais absolument exercer la compétence du handicap, pour des raisons que vous imaginez. C'était pour moi un impératif absolu. Heureusement que Les Engagés n'étaient pas autour de la table, car jamais, je n'aurais pu obtenir cette compétence, surtout des mains de Céline Fremault ! J'ai également pris la charge d'un certain nombre d'autres compétences.

C'est là que j'ai pris conscience du rôle que joue la Commission communautaire française. Ce ne sont pas du tout les mêmes compétences qu'au niveau régional. Ce n'est pas du même ordre. La culture, la cohésion sociale, le handicap, le transport scolaire, etc. sont des compétences liées au réel et proches du citoyen. C'est à mon sens une respiration bienvenue lorsque l'on siège à la Région, où il faut jongler avec des budgets d'un tout autre ordre. À la Commission communautaire française, les budgets sont contenus, mais les compétences sont, elles, sans limites. Ce n'est jamais assez, parce que les besoins sont sans cesse difficiles – voire impossibles – à satisfaire. Ce sont là les limites de l'exercice.

Je tenais à vous dire ceci : soyez pleinement investis dans ces compétences, parce qu'elles en valent la peine. Merci à vous et bon travail.

(Applaudissements)

DÉCLARATION-PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. le président.- L'ordre du jour appelle la déclaration-programme du Gouvernement.

Conformément à l'article 80.1, 2^e alinéa, du Règlement de l'Assemblée, l'heure d'ouverture du débat public sur la déclaration-programme du Gouvernement a été fixée ce mercredi 25 février à 9h30 et 14h30.

La parole est à M. Ahmed Laaouej, ministre-président du Gouvernement.

M. Ahmed Laaouej, ministre-président.- Monsieur le président, Monsieur le ministre-président de la Région bruxelloise, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, il m'est donné – et c'est un grand honneur – de vous faire l'exposé des priorités du Collège de la Commission communautaire francophone en Région bruxelloise.

Comme l'a rappelé le président, notre institution est chargée sur le territoire de notre Région de très nombreuses matières, qui touchent au cœur du bien-être des Bruxelloises et des Bruxellois et qui, se combinant aux responsabilités régionales, font de Bruxelles un véritable terreau de vie florissant pour tous ses habitants. Les responsabilités et compétences qui relèvent de la Commission communautaire française constituent en effet un maillage essentiel qui renforce au quotidien les conditions de notre vivre-ensemble, relie au-delà des différences, font de la diversité un creuset et une richesse pour le développement humain, tout en restant lucides sur les difficultés et les enjeux à relever.

Ce Gouvernement, Mesdames et Messieurs les députés, réaffirme sa pleine et entière détermination à faire de Bruxelles une terre d'ouverture, d'inclusion et d'émancipation. En 2026, alors que nous devons faire le constat d'un grand recul démocratique à travers le monde, nous serons le Gouvernement de la plus haute exigence en matière d'égalité et d'inclusion de toutes et tous.

Sous la précédente législature, grâce au travail de Mme Ben Hamou, le Gouvernement régional s'est doté d'un nouveau Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité. Le nouveau Collège mettra tout en œuvre pour poursuivre ce travail et renforcer la coordination des politiques en la matière.

L'égalité et l'inclusion seront intégrées de manière systématique dans l'ensemble des politiques : égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les violences faites aux femmes, soutien aux familles monoparentales, inclusion des personnes LGBTQIA+, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, approche intégrée du handicap et soutien aux personnes porteuses d'un handicap et, pour tous ces sujets, une prévention tout au long de la vie, notamment dès l'école. Les financements octroyés à Unia et à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, dans le cadre de leurs actions relevant des compétences de la Commission communautaire française, seront garantis.

Devant les violences sexistes et sexuelles, nous mobiliserons tous les leviers disponibles pour améliorer le soutien aux structures d'hébergement et d'accompagnement des victimes, la création de nouvelles places, en bonne intelligence avec les communes et la Commission communautaire commune. Devant le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations ou de violences, le message du

Gouvernement est parfaitement clair : ces fléaux n'ont leur place nulle part, et certainement pas à Bruxelles.

(Applaudissements nourris)

Au cœur de cet accord de majorité, la cohésion sociale. Elle est à la fois l'objectif central des politiques tant régionales que locales et l'horizon constant d'une Région dont le premier capital est le capital humain. La cohésion sociale est la réponse que nous apportons et continuerons à apporter pour résorber les inégalités qui fragmentent encore beaucoup trop notre tissu social.

Une de nos priorités absolues consistera à lutter contre le décrochage scolaire ou, pour dire les choses positivement, à favoriser activement le soutien scolaire. Mesdames et Messieurs les députés, Bruxelles a besoin de tous ses enfants. Ainsi, un plan global incluant une approche conjointe avec les initiatives régionales en la matière est indispensable. À cet égard, nous n'oublions bien évidemment pas le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous devons tirer notre jeunesse vers le haut, soutenir son libre développement, la prémunir des inégalités et des fractures sociales qui jalonnent trop souvent encore notre société, la réconcilier avec le monde, malgré les crises contemporaines auxquelles nous devons faire face ensemble. Il est de notre responsabilité politique première d'assurer à chaque enfant de Bruxelles un épanouissement personnel lui permettant aussi de faire société.

En tant que francophones de Bruxelles, nous avons également une responsabilité particulière dans l'accueil et l'accompagnement des personnes analphabètes, qui arrivent ici après des parcours souvent difficiles, comme peuvent en témoigner de très nombreux collègues ici présents. Car l'essentiel est d'épauler ces personnes qui, trop souvent, ont dû faire face dans leur vie aux affres de l'humanité.

Les moyens de la cohésion sociale seront ainsi pérennisés et les projets renforcés. Un travail sera aussi réalisé au niveau de l'administration, afin de simplifier le suivi des projets. Le ministre-président Dillies l'a précisé pour ce qui concerne la Région, et ce sera également le cas au niveau de la Commission communautaire française. Le soutien à une réelle professionnalisation du secteur est indispensable, permettant aussi de tracer un cadre clair pour l'amélioration des conditions de l'activité et de la délégation de mission. C'est là l'occasion pour moi de rendre hommage et de remercier le tissu associatif si dense, si riche et si actif, et auquel nous apporterons un soutien renouvelé.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Dans le contexte de la réforme des allocations du chômage, les institutions régionales d'emploi et de formation sont appelées à redoubler d'efforts et de créativité pour répondre aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois.

Aussi, la formation professionnelle sera une priorité du Gouvernement. Le public chercheur d'emploi est, dans une trop large mesure, peu qualifié et avec une faible maîtrise des langues nationales. Ce n'est pourtant pas la détermination au travail qui manque et, devant les risques d'exclusion sociale, nous avons la responsabilité d'offrir des voies de solutions concrètes et fiables. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur nos structures publiques fortes telles que

Bruxelles Formation, le VDAB, en cheville avec Actiris. L'enjeu de la législature est d'améliorer l'accompagnement et l'insertion des Bruxellois, à Bruxelles, mais aussi vers les autres Régions, en faisant coïncider une stratégie économique ambitieuse, les besoins des secteurs et les politiques de formation.

Ainsi, la collaboration entre Actiris, Bruxelles Formation, le service formation PME / l'Espace formation PME, le VDAB et l'instance bassin enseignement qualifiant-formation-emploi Bruxelles sera intensifiée via un accord de coopération fixant des objectifs communs pour mieux piloter l'offre et simplifier les parcours.

Le développement des trois nouveaux pôles de formation – Technicity à Anderlecht et les pôles construction à Berchem-Sainte-Agathe et à Anderlecht – se poursuivra avec Beliris et les partenaires sociaux, en maximisant la coopération avec les entreprises pour renforcer les trajets de formation-emploi.

La validation des compétences liées aux formations et stages en entreprises sera privilégiée.

Les outils de formation seront renforcés pour rehausser le niveau de qualification, tenant compte notamment des métiers en pénurie et à forts débouchés, ainsi qu'aux compétences linguistiques, numériques et techniques, et à la sensibilisation des formateurs aux enjeux de genre, pour lutter contre le sexisme, les stéréotypes et les violences faites aux femmes, entre autres.

La formation en entreprises sera en outre encouragée, notamment par le biais de l'alternance et des pôles formation-emploi. Le mentorat et des stages de qualité en nombre suffisant seront soutenus.

En insertion socioprofessionnelle, l'accent sera mis sur les préformations des organismes d'insertion socioprofessionnelle, leur bonne articulation avec les trajets recensés, l'évaluation de leur efficacité et les besoins plus particuliers des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (*not in education, employment or training*, NEET). Eux qui n'apparaissent nulle part, sont clairement prioritaires.

Bruxelles ne laissera personne au bord du chemin. Nous devons nous y engager, toutes et tous, quel que soit notre niveau de responsabilité. Les outils existent à cet effet, à nous de les utiliser. Nous souhaitons également renforcer les liens entre la cohésion sociale, l'insertion, la formation professionnelle et la première ligne de santé. C'est indispensable.

Le Gouvernement renforcera à ce titre l'alternance comme levier d'insertion, en mobilisant les compétences régionales et celles de la Commission communautaire française, en lien avec Actiris et Bruxelles Formation, et en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, l'apprentissage des langues, notamment des deux langues officielles de la Région bruxelloise, sera renforcé, avec davantage de cours orientés vers les métiers. Le ministre-président y a fait allusion.

Les établissements scolaires relevant de la Commission communautaire française participent sans conteste à la richesse de notre tissu éducatif communautaire bruxellois. Avec l'offre d'établissements orientés vers des filières spécialisées telles que les métiers de bouche et de l'agroalimentaire, ils offrent de sérieuses possibilités d'avenir à nos jeunes Bruxelloises et Bruxellois. Cet enseignement public, ouvert, de qualité et accessible doit être soutenu, visibilisé et valorisé.

Le Gouvernement renforcera la coopération et la mutualisation des ressources et infrastructures entre filières et écoles, notamment dans le secteur de la promotion sociale. Les nouveaux moyens seront alloués en priorité aux filières répondant aux besoins actuels et en forte demande, avec une réflexion sur leur pertinence à long terme.

La remédiation et l'accrochage scolaire seront également renforcés, en coordination avec la Région. Le développement numérique sera soutenu et l'accès des élèves aux équipements et infrastructures nécessaires aux apprentissages sera garanti.

Vous aurez remarqué que le chapitre éducatif de formation professionnelle et de soutien à la recherche de l'emploi est très dense. Il s'agit d'une vraie ambition du nouveau Gouvernement. Il y a bien sûr d'autres terrains d'action de la Commission communautaire française, comme la pratique sportive. Celle-ci constitue une voie d'entrée pour améliorer l'insertion sociale, l'épanouissement personnel, mais aussi l'émancipation de toutes et tous. Facteur de bien-être et socle de la santé physique et mentale, la pratique sportive constitue dès lors aussi une priorité du Gouvernement.

Il s'agira de garantir l'accès au sport de toutes et tous et à sa pratique régulière, indépendamment de nos différences. Le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, l'origine et la situation sociale ou administrative ne doivent pas constituer un obstacle.

Le soutien aux associations, au handisport et au sport pour les seniors sera garanti, avec des efforts complémentaires pour rendre le sport pleinement accessible. C'est une de nos priorités.

La lutte contre le racisme dans le sport et les violences sexuelles sera également au cœur des politiques du Gouvernement. Le phénomène est bien connu, il convient de s'y attaquer résolument. Oui, le sport est un magnifique lieu de socialisation et, à ce titre, il n'échappe pas à certaines dérives et pratiques inadmissibles. C'est la raison pour laquelle nous devons en faire un lieu d'intervention et de prévention.

Enfin, nous travaillerons à l'amélioration de l'accès aux infrastructures sportives, par exemple celles du CERIA, en dehors du temps scolaire. Nous aurons aussi une attention particulière pour l'accès des femmes au sport.

Depuis la crise de la Covid-19, les besoins en matière de santé se sont accrus. Cette crise sanitaire a été révélatrice de beaucoup de choses. À nous bien évidemment d'en tirer les leçons, que ce soit à l'échelon fédéral, régional ou communal.

La paupérisation constitue, elle aussi, une réalité qui se combine trop souvent à l'accroissement des problématiques en matière de santé mentale. Il s'agit d'un phénomène qui va croissant et qui nécessite des réponses fortes. L'enjeu est colossal et nos réponses devront être à la hauteur.

Garantir l'accès aux droits, à l'aide sociale et aux soins sur l'ensemble du territoire sera, dès lors, prioritaire. Nous traiterons bien sûr les symptômes, mais aussi les causes plus profondes de cette situation, qui appellent une approche multidisciplinaire : santé, insertion socioprofessionnelle, habitat et éducation, pour n'en citer que quelques aspects.

Les principes du plan social-santé intégré seront les guides de la décision politique : intégration, décloisonnement et approche territorialisée. Renforcer la première ligne d'aide sociale et de soins, mieux coordonner les interventions, développer les synergies entre acteurs et mieux répartir

l'offre selon les besoins constitueront des conditions essentielles pour améliorer l'accès effectif aux droits et aux soins.

Bien entendu, les travaux de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune devront être pensés conjointement, coordonnés et, au besoin, harmonisés et réunis pour accroître l'efficacité et la lisibilité des axes stratégiques de ces politiques. Oui, nous gagnons à faire en sorte que toutes nos institutions soient mobilisées sur ce chantier crucial de la santé.

Des services communs tels que des guichets uniques, des procédures simplifiées et des ressources mutualisées seront privilégiés chaque fois que cela s'avérera nécessaire. Nos centres de planning familial sont une richesse trop souvent sous-estimée. Le Gouvernement veillera à renforcer leur présence et à valoriser leur mission, notamment par la création d'antennes ou des partenariats plus serrés, par exemple, pour mieux lutter contre la précarité menstruelle, la prévention et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles. J'en profite pour saluer leur travail au quotidien. L'on sait à quel point leur tâche est difficile.

En la matière, les actions de prévention et de prise en charge liées aux mutilations génitales féminines seront renforcées. Nous travaillerons également à la promotion du dépistage des cancers et à la sensibilisation aux enjeux de santé des femmes. Comme je l'ai précisé, les enjeux de santé mentale sont criants.

Afin de répondre à la saturation des places actuellement disponibles, une politique de création de places sera déployée, en fonction bien sûr des moyens budgétaires disponibles, avec une attention particulière accordée aux femmes, aux jeunes, aux personnes en errance et aux aînés.

Les aidants proches pour lesquels une majorité d'entre nous s'est prononcée en vue de la création d'un nouveau statut, devront être soutenus. Nous veillerons à créer de nouveaux lieux de répit et à renforcer la prévention du suicide, maladie sociale contemporaine, notamment par le biais de campagnes et de lignes d'écoute.

Face au vieillissement et à la volonté majoritaire de rester à domicile le plus longtemps possible, le soutien au secteur de l'aide et des soins à domicile sera renforcé.

Enfin, le Gouvernement s'inscrira dans une stratégie régionale de lutte contre les assuétudes fondée sur la santé publique, la prévention et la réduction des risques. Il veillera au renforcement des dispositifs de suivi et d'accompagnement ainsi qu'au développement d'une seconde ligne multidisciplinaire.

Chers camarades – pardon, chers collègues – j'en viens au chapitre suivant.

(Sourires et applaudissements)

Il a retenu toute l'attention de celles et ceux qui ont eu à cœur de rédiger cette feuille de route Gouvernementale équilibrée. Il concerne les personnes en situation de handicap. Leur inclusion sera une priorité du Gouvernement. Il s'agit de garantir le droit des personnes handicapées de vivre pleinement dans la société, de choisir leur lieu de vie et les personnes avec qui elles souhaitent vivre, sans obligation de résider dans un cadre spécifique. Il convient également d'amplifier l'accès à une gamme complète de services à domicile ou en établissement ainsi qu'à d'autres services sociaux d'accompagnement. La possibilité de mener une vie

intime constituera en outre un point d'attention particulier pour le Gouvernement.

La compétence du handicap étant partagée entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, le Gouvernement poursuivra le travail de coopération entre les administrations afin de faciliter l'accès aux informations, aux conseils, aux orientations ainsi qu'aux services. La plateforme handicap.brussels sera davantage investie dans cette optique.

L'autisme bénéficiera d'une attention particulière, en concertation avec Iriscare, les services de la Région, les associations et parties prenantes, afin d'étendre le dépistage précoce et d'élargir l'offre de soins, de services et de places. À cet égard, le développement de la Maison de l'autisme – une initiative de M. Rudi Vervoort – se poursuivra sur Usquare pour accompagner les familles, une fois le diagnostic posé, dans la recherche d'écoles, d'activités extrascolaires, de stages et de professionnels de la santé.

En ce qui concerne les entreprises de travail adapté, le Gouvernement réaffirme son soutien à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et entend poursuivre les collaborations entreprises avec le secteur. En concertation avec celui-ci, le Gouvernement sécurisera et pérennisera les emplois existants dans ces entreprises et augmentera ensuite le nombre de places afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap sur le marché du travail.

En matière de transport scolaire, le Gouvernement veillera à maintenir l'offre existante et à améliorer les temps de trajets et leur régularité pour répondre aux besoins.

Pour la petite enfance, le Gouvernement veillera à assurer un nombre de places suffisant, en consolidant les places existantes, en augmentant le nombre de places disponibles, notamment en entreprises et en contribuant à la création de nouvelles places dans le cadre des coopérations avec les autres entités.

L'accueil des enfants en situation de handicap fera l'objet d'un soutien spécifique. Le travail de création d'un guichet unique de la petite enfance, mené conjointement avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), la Vlaamse Gemeenschapscommissie et Kind en Gezin, sera poursuivi.

Enfin, l'attention du Gouvernement sur les enjeux budgétaires sera centrale. Vous savez que la situation n'est facile nulle part, quel que soit le niveau de pouvoir. Les finances publiques sont aujourd'hui en grandes difficultés. Dès lors, parce qu'il en va de la soutenabilité de notre institution et de la possibilité de redonner des perspectives au long cours pour répondre aux besoins sociaux des Bruxelloises et des Bruxellois, nous nous attellerons là aussi à gérer de manière rigoureuse les finances de la Commission communautaire française.

Précisément, parce qu'il nous faut garder toute la richesse des services aujourd'hui offerts par la Commission communautaire française, nous rechercherons, là aussi, prioritairement à mieux faire fonctionner l'institution avec des économies bien ajustées. Comme vous savez, du côté des recettes, ce n'est pas simple pour les institutions qui reçoivent des dotations, mais nous veillerons à trouver les bons équilibres en inscrivant le tout dans une réflexion stratégique.

Les synergies avec les autres institutions régionales et communautaires seront renforcées, toujours dans la même

optique de mieux les faire fonctionner, mais aussi de parvenir à des économies d'échelle. Pensez par exemple à la mobilité des agents et à la mise en commun de ressources dans les domaines de support, qu'ils soient informatiques ou autres. Là aussi, ce sont pistes qui seront explorées, mais aussi concrétisés par le nouveau Gouvernement.

Le secteur non marchand est, comme vous le savez, en attente de soutien pour lui permettre d'assurer ses missions déléguées. Le renfort de la stabilité financière des structures, leur dynamisme et l'attractivité des métiers constitueront autant de portes d'entrée pour répondre à cet objectif.

Afin d'alléger les charges administratives et de donner plus de prévisibilité aux projets et aux actions de terrain déployées, le Gouvernement privilégiera les politiques d'agrément à celles des soutiens ponctuels et facultatifs. Bien entendu, les structures non agréées pourront toujours œuvrer à l'amélioration des conditions sociales des Bruxelloises et des Bruxellois. Il n'est pas question de ne plus leur apporter aucun soutien, mais peut-être, là aussi, avec une autre approche, avec des conventions pluriannuelles, à plus forte raison lorsqu'elles sont porteuses d'une innovation sociale ou de projets intersectoriels.

Chers collègues, pour ce qui concerne la fonction publique, la concertation sociale sera le socle des avancées que le Collège entend engranger. Il s'agira de tracer les jalons de perspectives nouvelles pour la carrière des agents, en encourageant l'acquisition de compétences et en soutenant la promotion et la prise de responsabilités. Les conditions d'exercice des fonctions de nos agents resteront notre priorité, malgré les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, pour maintenir un haut niveau d'exigence, d'exemplarité et de compétence dans la fonction publique. Le travail doit rester épanouissant et encourager tant la créativité et que l'émancipation des travailleurs au sein de la Commission communautaire française.

Mesdames et Messieurs les députés, nous ne pouvons ancrer de réels projets de société sans une politique culturelle ambitieuse, volontaire et soutenante. J'en terminerai donc par là. À cet égard, le Gouvernement s'engage à une véritable démocratie culturelle. Nous voulons examiner toutes les possibilités permettant l'élargissement aux bénéficiaires de l'intervention majorée des dispositifs d'accès à la culture.

Nous voulons renforcer les programmes d'accessibilité à l'école et autour de celle-ci et soutenir les projets qui renforcent la culture à destination des aînés. Outre l'accessibilité à la culture, nous serons attentifs à la juste rémunération des artistes ainsi qu'à la qualité de l'offre artistique pour répondre au brassage des publics, notre richesse bruxelloise.

Un guichet unique pour les artistes sera mis en place, en collaboration avec les entités compétentes, afin de simplifier les procédures d'accès aux différentes formes de soutien. Les associations et institutions actives dans les domaines de la création, de la médiation artistique et de la promotion des talents artistiques seront encouragées à participer au développement de la richesse culturelle de Bruxelles et à son rayonnement régional et international.

Un prix du rayonnement à l'international sera remis annuellement aux opérateurs encourageant le rayonnement de la culture bruxelloise et de ses artistes au-delà des frontières de notre Région ainsi qu'un prix à l'innovation

culturelle aux opérateurs ou acteurs qui se sont démarqués par un projet ou une démarche artistique innovante.

L'ouverture prochaine du musée Kanal permettra aussi de donner un envol exceptionnel de dimension internationale aux arts contemporains dans notre Région. Le Gouvernement sera bien sûr aussi attentif aux dimensions de la vie artistique, et en particulier aux arts urbains.

Notre média public de proximité doit en outre être renforcé. BX1, notre chaîne régionale, remplit une mission d'intérêt public de premier ordre, ce qui appelle un soutien renouvelé. Pour étendre encore la qualité de ses services, il est prévu de veiller au sous-titrage de ses productions en néerlandais et en anglais, et au renforcement de l'accessibilité des programmes télévisés aux personnes en situation de handicap. Ce Gouvernement soutiendra également la production de contenus propres à BX1 sur les différentes plateformes.

Renforcer la culture et soutenir notre jeunesse doivent être l'alpha et l'oméga de notre engagement au service de la Région bruxelloise à travers cette belle institution qu'est la Commission communautaire française. C'est la raison pour laquelle ce Collège intensifiera le soutien aux bibliothèques, à la promotion de la lecture et à la danse. Plus largement, l'éducation à la culture sera renforcée en milieu scolaire, notamment par l'appui de programmes et projets à destination de la jeunesse.

Mesdames et Messieurs les députés, comme vous aurez pu l'entendre et le lire à travers notre déclaration de politique communautaire, nous portons une ambition. Une ambition qui est portée aussi à travers le discours que je viens de vous tenir qui sera notre feuille de route comme sera notre feuille de route l'accord que nous avons scellé afin de faire vivre Bruxelles au mieux de ses capacités, pour ensemble faire de notre Région un lieu de vie et d'épanouissement pour toutes et tous.

C'est pourquoi, chers collègues, nous demanderons au Parlement de nous accorder sa confiance. Je vous remercie pour votre attention.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

DÉPÔT D'UNE MOTION DE CONFIANCE

M. le président.- Conformément à l'article 80.3 du Règlement, j'ai reçu du ministre-président du Gouvernement une motion de confiance sur laquelle le Parlement aura à se prononcer à l'issue du débat, lors de la séance de ce 25 février.

Je vous en donne lecture :

« Vu la délibération du 23 février 2026 du Collège de la Commission communautaire française, chargeant le ministre-président de poser au nom du Collège la question de confiance, visée à l'article 80.3 du règlement, le Parlement francophone bruxellois, ayant entendu la déclaration prononcée par le ministre-président du Collège au nom de celui-ci, contenant les lignes directrices du programme que le Collège compte mettre en œuvre, ayant entendu les interventions des membres du Parlement et les réponses données par le ministre-président du Collège, accorde sa confiance au Collège. ».

Le débat sur la Déclaration-programme du Gouvernement aura lieu le mercredi 25 février à 9h30 et à 14h30.

J'invite les orateurs qui souhaitent prendre la parole dans le débat public à s'inscrire auprès du greffier au plus tard au début du débat fixé à 9h30.

Lors de sa réunion du 13 février dernier, le Bureau élargi a arrêté les temps de parole suivants :

- orateurs mandatés : 30 minutes (deux orateurs mandatés maximum par groupe) ;
- orateurs non mandatés : 5 minutes ;
- répliques : 10 minutes.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 25 février 2026.

(Applaudissements)

La séance est levée à 16h21.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Mustapha Akouz, Loubna Azghoud, Abdourahmane Baldé, Clémentine Barzin, Bruno Bauwens, Sofia Bennani, Kristela Bytyçi, Martin Casier, Angelina Chan, Geoffroy Coomans de Brachène, Marie Cruysmans, Aurélie Czekalski, Francis Dagrín, Octave Daube, Louis de Clippele, Ariane de Lobkowitz, Ludivine de Magnanville Esteve, Jonathan de Patoul, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Alain Deneef, Elhadj Moussa Diallo, Ibrahim Donmez, Mihaela Drozd, Anne-Charlotte d'Ursel, Soulimane El Mokadem, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Cécile Jodogne, Gladys Kazadi, Zakia Khattabi, Sadik Köksal, Hasan Koyuncu, Emel Köse, Fadila Laanan, Mounir Laarissi, Stéphanie Lange, Ismail Luahabi, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Alain Maron, Danaé Michaux Maimone, Petya Obolensky, Hennis Oflu, Mohammed Ouriaghli, Yannick Piquet, Oliver Rittweger de Moor, Françoise Schepmans, Calvin Soirese Njall, Farida Tahar, Sevet Temiz, Gaëtan Van Goidsenhoven, Rudi Vervoort, Olivier Willocx et Yusuf Yildiz.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Ahmed Laaouej, Boris Dillies, Laurent Hublet, Audrey Henry et Karine Lalieux.

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- les recours en annulation totale ou partielle des titres 5 et 6 de la loi-programme du 18 juillet 2025, introduits par F.J., par B.V., par l'ASBL « Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté » et autres, par A.G., par l'ASBL « International FEMinist Legal Association for Women's rights », par le centre public d'action sociale d'Andenne et autres et par PASBL « L'Atelier des Droits Sociaux » et autres ;
- les recours en annulation de l'article 225 de la loi-programme du 18 juillet 2025, introduit par P.G. et autres et par P.B. et L.M. ;
- les recours en annulation partielle de
 - la loi-programme du 18 juillet 2025, introduits par P.V.O., par T.G., par A.D., par S.K., par M.S., par

Ch.V., par M.V., par A.D. et C.N., par D.B., par J-M. H et G.G., par l'ASBL « Circle of Police Leadership », par l'ASBL « Union royale des Juges de paix et des Juges au tribunal de police de Belgique » et autres, par la Centrale Générale du Personnel Militaire et autres, par l'ASBL « Union Professionnelle de la Magistrature » et autres, par F.M., par M.J., par D.T., par W.V.M. et autres, par L.K. et autres, par ASBL « Fédération Wallonne des Directeurs Généraux Communaux » et autres, par A.D. et C.N., par « Transport Intermodal des Services publics – Protect » et par le « Syndicat Libre de la Fonction Publique » et autres ;μ

- la loi-programme du 18 juillet 2025, telle que modifiée par la loi du 19 décembre 2025 « modifiant la loi-programme du 18 juillet 2025 concernant les modalités d'application de la limitation temporaire de l'indexation des pensions légales », introduit par le « Syndicat Libre de la Fonction Publique » et autres.

